

# **RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ECRI**

couvrant la période  
du 1er janvier au 31 décembre 2015

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Visitez notre site :  
[www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)

Secrétariat de l'ECRI  
Direction Générale II - Démocratie  
Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 90 21 46 62

Strasbourg, mai 2016

Préface-----	5
Principales tendances-----	7
Activités de l'ECRI en 2015	
1) Approche pays-par-pays -----	21
2) Travaux sur des thèmes généraux-----	23
3) Relations avec la société civile-----	23
4) Coopération avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale -----	25
5) Autres activités -----	26
Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales-----	27
Annexes	
- Composition de l'ECRI -----	33
- Secrétariat de l'ECRI -----	41
- Réunions tenues par l'ECRI en 2015 -----	43
- Liste des publications-----	46



# Préface

*La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme qui a été établi par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. La décision de créer l'ECRI est contenue dans la Déclaration de Vienne, adoptée le 9 octobre 1993 par le premier Sommet. Le 13 juin 2002, le Comité des Ministres a adopté un statut autonome pour l'ECRI et a ainsi consolidé son rôle d'instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme spécialisée dans les questions relatives au racisme et à l'intolérance.*

*La tâche de l'ECRI est de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des Droits de l'Homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes, notamment au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.*

*Les membres de l'ECRI sont désignés sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Les membres doivent avoir une autorité morale et une expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance. Les membres siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat, et ne reçoivent aucune instruction de leur gouvernement.*

*Les activités statutaires de l'ECRI sont : le monitoring par pays ; les travaux sur des thèmes généraux ; les activités en lien avec la société civile. La stratégie appliquée par l'ECRI pour le renforcement en continu de son action est de procéder étape par étape, à savoir de partir de l'acquis de ses travaux, en l'évaluant, en le consolidant et en l'amplifiant.*



# Principales tendances

## *Introduction*

1. Chaque année, en guise d'introduction à son rapport annuel, l'ECRI fait état des grandes tendances en matière de racisme, de discrimination raciale<sup>1</sup>, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance en Europe, l'objectif étant de présenter le contexte dans lequel elle devra continuer à travailler et renforcer son action dans l'avenir. Les caractéristiques détaillées et l'ampleur de ces tendances, observées dans le cadre des diverses activités de l'ECRI, varient d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Elles sont néanmoins suffisamment importantes pour être mentionnées.

2. L'année 2015 a été marquée par deux événements majeurs distincts relevant des priorités de l'ECRI : l'actuelle crise des migrations<sup>2</sup> et les attentats terroristes islamistes perpétrés à Paris en janvier et novembre et à Copenhague en février.

---

<sup>1</sup> La Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI définit le racisme comme la croyance qu'un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique justifie le mépris envers une personne ou un groupe de personnes ou l'idée de supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes. Elle définit la discrimination raciale comme toute différence de traitement fondée sur un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, qui manque de justification objective et raisonnable.

<sup>2</sup> Le terme « migrations » est utilisé ici pour couvrir l'éventail des raisons qui poussent les personnes à quitter leur pays d'origine. Si beaucoup de migrants ont obtenu le statut de réfugié dans les pays de destination, d'autres ont été déboutés de leur demande d'asile ou, dans certains cas, n'ont pas déposé de demande d'asile. Le terme « crise » entend décrire de manière appropriée la souffrance et la perte de vies humaines, notamment en mer Egée, associées à ce flux migratoire. Il est en outre utilisé pour qualifier la situation à laquelle les pays de destination sont confrontés dans la mesure où il leur faut fournir un hébergement, des soins de santé, des produits de première nécessité ainsi qu'un soutien administratif d'une ampleur inattendue.

## ***La crise des migrations***

3. L'Europe a connu un afflux sans précédent de migrants fuyant la guerre, la persécution et la pauvreté. Les migrants continuent de traverser la mer Méditerranée depuis l'Afrique du Nord, phénomène déjà courant les années précédentes, mais empruntent désormais de plus en plus la « route des Balkans » pour rejoindre l'Europe occidentale. Parmi eux, de nombreux Syriens, Irakiens et Afghans. Le nombre total de migrants sur l'année n'est pas connu. La grande majorité d'entre eux s'était fixé comme destination finale un petit nombre seulement de pays d'Europe centrale et du Nord. On estime par exemple que plus d'un million de migrants sont entrés en Allemagne, ce qui en fait le pays en ayant accueilli le plus grand nombre au cours de l'année. La Suède a elle aussi accueilli un grand nombre de migrants, devenant ainsi le pays de l'Union européenne enregistrant la plus forte proportion de nouveaux arrivants par rapport au nombre total d'habitants.

4. Certains pays le long de la route des Balkans ont facilité le passage des migrants vers le nord, tout en les dissuadant de rester sur leur territoire, sous la pression d'une opinion publique xénophobe. Dans d'autres cas, les gouvernements ont ouvertement manifesté leur hostilité, en durcissant les régimes frontaliers voire en érigeant des clôtures pour empêcher les migrants de pénétrer sur leur territoire. Certains gouvernements ont érigé en infraction la fourniture d'une assistance aux migrants en situation irrégulière, brouillant inutilement la frontière juridique entre complicité de traite des êtres humains et fourniture d'une aide humanitaire. Au cours de cette année, un nombre accru de pays de l'espace Schengen ont également rétabli des contrôles aux frontières ; initialement présentés comme des mesures à court terme, ces contrôles ont été maintenus, remettant en cause l'avenir de l'accord Schengen sur la libre circulation dans son ensemble.

5. Dans les pays de destination finale, toutes sortes de réactions et de politiques ont été observées. D'un côté, plusieurs gouvernements ont annoncé de nouvelles mesures pour décourager les migrants, comme une réduction des prestations versées aux demandeurs d'asile et le durcissement des

conditions applicables au regroupement familial. Ces mesures s'inscrivaient le plus souvent dans le cadre d'une stratégie délibérée visant à rendre le pays moins attractif aux yeux des migrants. Certains pays ont en outre engagé des discussions suggérant de plafonner l'accueil des migrants pour chaque pays, initiative que d'aucuns ont critiquée estimant qu'elle mettrait à mal le droit du demandeur d'asile de voir sa demande examinée.

6. De l'autre, une « culture de l'accueil » s'est développée dans plusieurs pays, amenant les autorités centrales, les municipalités et de nombreux bénévoles locaux à mettre leur temps, et souvent même des ressources matérielles, au service des personnes arrivées dans leur ville ou leur quartier. De nombreux pays ont connu un élan de solidarité, notamment au lendemain de la publication dans les médias des photos du petit Alan Kurdi, un garçonnet syrien de trois ans qui s'était noyé au large des côtes turques. Cependant, au cours du second semestre de 2015, la capacité des pays – et notamment des populations locales – à faire face à l'afflux toujours plus massif de migrants a été souvent mise en doute alors même qu'émergeaient des discours ouvertement xénophobes, notamment islamophobes.

7. Dans ce contexte, et suivant une tendance amorcée ces dernières années après l'arrivée d'un nombre accru de migrants en Italie et en Grèce, le débat public dans de nombreux pays s'est à nouveau cristallisé autour de la distinction entre les réfugiés fuyant la guerre ou les persécutions et les migrants quittant leur pays d'origine pour des raisons économiques. Que les personnes relevant de cette deuxième catégorie – souvent en situation irrégulière au regard de leur statut de résidence – bénéficient elles aussi d'un minimum de droits fondamentaux est un aspect qui n'a pas été suffisamment pris en compte et l'on observe une absence généralisée d'orientations politiques spécifiques concernant les droits de ce groupe. L'ECRI s'est employée à combler cette lacune en élaborant une nouvelle Recommandation de politique générale (RPG) sur cette question. Cette RPG n'a pas vocation à porter sur le droit et les pratiques des Etats membres en matière d'entrée, d'expulsion ou de rétention des migrants en situation irrégulière mais entend aider les Etats membres à protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes qui se trouvent sur leur territoire indépendamment

de leur statut migratoire, aussi longtemps qu'elles seront présentes.

8. Dans le cadre des débats portant sur la définition d'une approche des migrations, les Etats membres ont adopté des attitudes nettement différentes. Alors que certains pays, qui avaient généreusement accueilli de forts contingents de migrants, demandaient qu'un mécanisme soit mis en place pour assurer une répartition plus équitable des migrants au sein de l'UE, d'autres ont rejeté ces idées. Ceux-ci ont rappelé qu'ils n'étaient pas des pays d'immigration et certains gouvernements ont même ouvertement déclaré que s'ils étaient prêts à accueillir un petit nombre de réfugiés, ils n'accepteraient que des chrétiens et pas de musulmans. Cette discrimination ouvertement déclarée fondée sur des motifs religieux a alimenté le climat d'islamophobie régnant sur le continent. En outre, la situation dans l'UE s'est encore compliquée dans la mesure où les accords de Dublin - qui réglementent certains aspects liés aux procédures d'asile au sein de l'UE et en vertu desquels les demandeurs d'asile peuvent être renvoyés vers l'Etat européen où ils sont entrés pour la première fois pour y déposer leur demande d'asile - ont été de facto suspendus dans le courant de l'année, mais sans que l'on parvienne à aucun autre accord ou décision sur un nouveau mécanisme. Des discussions ont en outre été engagées au niveau européen sur la possibilité d'accorder, dans certaines circonstances, un traitement différentiel en matière de protection sociale aux immigrants en provenance d'autres Etats membres de l'UE.

9. La multiplication des comportements hostiles à l'égard des migrants a également contribué à installer une situation marquée par une recrudescence des attaques visant des centres d'accueils et d'autres types d'hébergement. En Allemagne par exemple, les représentants des forces de l'ordre ont également observé que si précédemment l'on devait essentiellement ce genre d'attaques à des membres d'organisations d'extrême droite, elles étaient désormais aussi le fait de résidents locaux sans couleur politique.

10. La situation générale révèle la nécessité qu'il y a de lutter contre la violence raciste et le discours de haine et de mettre en œuvre des politiques d'intégration efficaces, comme l'ECRI le

recommande depuis toujours. Par ailleurs, le principe de répartition équitable, que l'ECRI a également défendu par le passé, est l'une des clés de voûte de l'élaboration de politiques efficaces dans ce domaine délicat.

### ***Les attentats terroristes islamistes***

11. Les attentats terroristes meurtriers perpétrés à Paris en janvier 2015 qui ont visé les locaux et le personnel du journal satirique Charlie Hebdo et le supermarché casher Hyper Cacher ont provoqué l'indignation générale dans toute l'Europe. Bien que le gouvernement français, ainsi que beaucoup d'autres, ait appelé la population à ne pas céder à la stigmatisation générale de tous les musulmans, les tendances islamophobes qui étaient déjà présentes dans beaucoup de pays se sont exacerbées. Les attaques commises à Copenhague le mois suivant, qui ont visé les participants à une conférence-débat sur le thème « Art, blasphème et liberté d'expression » et peu de temps après la synagogue du centre-ville, sont venues alimenter un débat général dans lequel des groupes populistes clamaient que l'islam était incompatible avec les valeurs européennes, notamment la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté artistique.

12. La tendance islamophobe s'est conjuguée, plus particulièrement au cours du second semestre 2015, à un sentiment anti-immigrants de plus en plus fort, causé par l'afflux de forts contingents de migrants en provenance notamment de pays musulmans. Les attentats terroristes islamistes perpétrés à Paris en novembre, qui ont pris pour cible la salle de concert du Bataclan ainsi que plusieurs bars et restaurants et le stade national de football ont précipité la montée en puissance d'un discours populiste mêlant ces deux phénomènes. Déjà dans son rapport annuel de 2014, l'ECRI faisait observer que la tendance croissante à l'islamophobie était de nature à saper les efforts d'intégration déployés jusqu'ici. A cet égard l'ECRI n'a eu de cesse de rappeler l'importance de sa RPG n°8 « Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme ».

## ***Discours de haine***

13. En dépit de l'absence regrettable de données précises et homogènes sur l'ampleur du phénomène du discours de haine, des cas spécifiques de discours de haine antisémite, qui étaient notamment le fait de musulmans radicalisés, et de discours de haine islamophobe, notamment sur internet et dans les médias sociaux, démontrent l'importance capitale qu'il y a lieu d'accorder à la prévention et à la lutte contre le discours de haine en Europe. Cette situation révèle également la nécessité urgente de prévenir l'extrémisme et la violence, comme l'a reconnu le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui a adopté en mai 2015 le plan d'action pour la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme, et la Commission européenne qui a tenu son premier colloque sur les droits fondamentaux sur le thème « Tolerance and respect: Living better together », en octobre 2015. Il est ressorti de ces deux manifestations que la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie ne relevait pas de la seule responsabilité des communautés juive et musulmane mais de la société tout entière. L'ECRI a également apporté sa pierre à ces efforts en élaborant une nouvelle RPG sur la lutte contre le discours de haine. Cette RPG s'appuie sur les conclusions et les recommandations publiées par l'ECRI au cours de son 5e cycle de monitoring. Elle prévoit un large éventail de mesures qui devraient être prises afin d'éviter le développement d'attitudes négatives à l'égard de groupes relevant du mandat de l'ECRI, lesquelles pourraient entraver leur intégration dans la société et favoriser la radicalisation.

## ***Mesures d'austérité***

14. Le contexte politique général en 2015 a également été marqué par le maintien des mesures d'austérité, qui ont concerné de nombreux pays, y compris ceux qui étaient déjà aux prises avec la crise économique et sociale. Les groupes les plus vulnérables ont souvent été touchés de manière disproportionnée par les réductions opérées dans les secteurs de la protection sociale, de l'éducation, des soins de santé et du logement. Dans plusieurs pays, c'est la cohésion sociale dans son ensemble qui semblait menacée par cette situation qui, sans le vouloir, dressait

différents groupes marginalisés les uns contre les autres. Une tolérance moindre à l'égard de certains groupes relevant de la mission de l'ECRI et une montée de la xénophobie ont dès lors été observés.

15. Les réductions budgétaires ont également touché les institutions et les mesures mises en place pour prévenir et combattre le racisme et l'intolérance, y compris les programmes de sensibilisation et d'intervention sur le terrain, les initiatives des communautés locales et les mesures de soutien aux organisations de la société civile qui œuvrent en faveur des groupes vulnérables dont s'occupe l'ECRI. Plusieurs rapports du 5e cycle de monitoring de l'ECRI ont attiré l'attention sur ce problème, qui a également fait l'objet de discussions lors de séminaires annuels avec des instances spécialisées organisés par l'ECRI et d'une analyse dans le cadre d'une étude visant à examiner la coopération entre les pouvoirs locaux et les organismes de promotion de l'égalité.

### ***Organes spécialisés<sup>3</sup>***

16. La situation des organes spécialisés a également pâti dans beaucoup de pays des mesures générales d'austérité et des réductions budgétaires. Bien que les tâches et le problème n'aient cessé de prendre de l'ampleur, les ressources financières et humaines ont rarement été ajustées en conséquence. Des ressources et une expertise limitées peuvent influencer sur la capacité des organes spécialisés à remplir leur rôle consultatif auprès des autorités législatives et exécutives, ainsi que d'autres parties prenantes, rôle mis en évidence dans la RPG n°2 de l'ECRI sur les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national.

17. Dans plusieurs pays, les organes spécialisés ne disposent pas de ressources suffisantes pour ouvrir ou assurer le fonctionnement de bureaux régionaux ou locaux, qui pourraient souvent apporter une aide plus efficace aux victimes de

---

<sup>3</sup> Autorités indépendantes expressément chargées de la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'intolérance et la discrimination fondés sur des motifs tels que l'origine ethnique, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) au niveau national.

discrimination que les bureaux centralisés de la capitale. L'ECRI a critiqué l'absence de bureaux régionaux et locaux dans plusieurs de ses rapports de monitoring par pays et recommandé que les autorités respectives mettent à disposition les fonds nécessaires pour l'ouverture de ces bureaux.

### ***Sous-déclaration des infractions motivées par la haine et des cas de discrimination***

18. La sous-déclaration des infractions motivées par la haine et des cas de discrimination a de multiples causes, parmi lesquelles le manque de volonté de la part des services répressifs d'enquêter sur ce genre d'affaire ou la défiance des groupes vulnérables à l'égard de la police. En 2015, le séminaire annuel de l'ECRI avec les organes spécialisés s'est attaché, notamment, au rôle que joue la police pour lutter contre la sous-déclaration et encourager les victimes potentielles à signaler les cas dont ils sont l'objet. La situation financière précaire des organes spécialisés dans beaucoup de pays se traduit par leur capacité limitée à mener des actions sur le terrain et des activités de sensibilisation de la population visant à informer le plus possible de personnes de leurs droits et des mécanismes existants pour déposer plainte et obtenir réparation. La sous-déclaration, de son côté, fait qu'il est plus difficile de comprendre les tendances en matière de discrimination et de faire figurer ces questions au rang des priorités politiques pour dégager un consensus dans la société quant à la meilleure manière de s'attaquer à ces problèmes.

### ***La Convention européenne des droits de l'homme***

19. Le Protocole n° 12, qui complète la Convention européenne des droits de l'homme en interdisant, d'une façon générale, la discrimination, a désormais été ratifié par 19 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, qui étaient au nombre de 18 en 2014. Malte est le dernier pays en date à avoir ratifié le protocole en décembre 2015 et il convient de saluer cette initiative. L'ECRI continuera à recommander la ratification de cet instrument dans le cadre de ses travaux de monitoring par pays.

20. L'ECRI note avec satisfaction que la Cour européenne des droits de l'homme continue de se référer dans ses arrêts à ses standards et ses constatations par pays. En 2015, la Cour a cité ses travaux dans les arrêts suivants : Sargysan c. Azerbaïdjan (requête n° 40167/06), arrêt de Grande Chambre, 16 juin 2015; V.M. et autres c. Belgique (requête n° 60125/11), arrêt, 7 juillet 2015 ; Perinçek c. Suisse (requête n° 27510/8), arrêt de Grande Chambre, 15 octobre 2015 ; et Balázs c. Hongrie (requête n°15529/12), arrêt, 20 octobre 2015.

### ***Islamophobie***

21. Comme évoqué plus haut, l'Europe a connu cette année une montée de l'islamophobie. La crainte de nouveaux attentats terroristes a été exploitée dans plusieurs pays par des partis politiques populistes en quête de voix pour les élections régionales ou nationales. L'allégation selon laquelle certains des terroristes impliqués dans les attentats de novembre à Paris ont récemment rejoint l'Europe depuis la Syrie en empruntant la « route des Balkans » a été utilisée de façon abusive par certains responsables politiques islamophobes pour alimenter les préjugés et la haine à l'égard des migrants musulmans en général. Il s'est dès lors développé une défiance généralisée à l'égard des musulmans, y compris ceux qui sont nés ou qui vivent depuis longtemps en Europe. Des cas d'agressions de femmes musulmanes portant le voile ont été signalés.

22. Beaucoup de musulmans se sentent injustement soupçonnés et se plaignent du profilage racial exercé par la police, lors des opérations de lutte contre le terrorisme ou lors des contrôles aux frontières. En outre, la stigmatisation et la discrimination déjà existantes à l'égard des musulmans dans différents domaines de la vie sociale, comme l'emploi, le logement et l'accès aux biens et aux services, sont exacerbées. Ce phénomène touche l'ensemble de la communauté musulmane, cependant ceux qui choisissent de vivre en respectant des préceptes religieux stricts, par exemple dans leur tenue vestimentaire ou leur alimentation, sont plus particulièrement concernés. Pour remédier à ce problème, l'ECRI a continué lors de son 5e cycle de monitoring d'attirer l'attention

des Etats membres sur sa RPG n°5 sur la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans.

### ***Antisémitisme***

23. L'antisémitisme et le nombre d'agressions antisémites en Europe ont une nouvelle fois augmenté en 2015, après avoir déjà atteint un pic dans certains pays l'année précédente. Les attentats terroristes islamistes qui ont visé le supermarché casher à Paris en janvier ont été l'exemple le plus visible de la montée de la haine, des menaces et de la violence à l'égard des communautés juives en Europe.

24. Alors que des groupes néo-nazis, d'extrême droite et pour certains d'extrême gauche continuent de semer la haine antisémite dans presque tous les pays d'Europe, la radicalisation de certaines franges de certaines communautés musulmanes en Europe occidentale reste également un problème à cet égard. De nombreux Etats ont offert une protection supplémentaire aux institutions juives, comme les synagogues ou les écoles, mais les membres des communautés juives restent souvent inquiets pour leur sécurité dans le cadre de leurs activités religieuses ou autres. On dénombre encore des agressions de juifs portant la kippa en public. Cette situation a même poussé certains responsables de la communauté juive à déconseiller définitivement le port de la kippa en public compte tenu de la dangerosité de la situation. Dans certains pays, les juifs se heurtent à d'autres problèmes lorsqu'ils choisissent de vivre dans le respect des traditions religieuses, par exemple en cas d'interdiction de l'abattage rituel casher des animaux. Dans ce contexte, l'ECRI continue de renvoyer à sa RPG n° 9 sur la lutte contre l'antisémitisme.

### ***Roms et Gens du voyage***

25. La plupart des pays européens, parmi lesquels tous les Etats membres de l'UE, ont adopté des stratégies, des programmes et des plans d'action nationaux pour l'intégration des Roms. Ceux-ci couvrent en général plusieurs secteurs de la vie sociale desquels les membres de la communauté rom restent exclus, comme le logement, l'éducation, l'emploi et les soins de santé.

26. Bien que certains programmes aient produit des résultats positifs dans des domaines spécifiques, les réalisations restent dans l'ensemble très localisées et ne concernent souvent que des activités liées à des projets limités dans le temps. Pour qu'un changement radical et profond s'opère quant à la situation des communautés roms victimes d'exclusion sociale, des résultats durables et à grande échelle sont nécessaires ; or cette perspective est encore bien lointaine. Dans son 5e cycle de suivi, l'ECRI a examiné avec attention la question de la discrimination des Roms et des Gens du voyage dans le cadre de son axe thématique sur les politiques d'intégration. L'ECRI a rappelé aux autorités ses RPG n° 3 sur la lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes et n° 13 sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms.

### ***Racisme contre les noirs***

27. La discrimination raciale à l'égard des personnes noires et les agressions dont elles sont victimes restent un problème en Europe. Elles ne touchent pas seulement les personnes noires récemment arrivés sur le continent, y compris les personnes des territoires d'outre-mer de certains pays membres, mais ce phénomène touche également les personnes noires qui sont nées en Europe, ou qui y vivent depuis longtemps. Les communautés de personnes d'ascendance africaine existent dans certains pays européens depuis plusieurs générations déjà. Celles-ci sont, elles-aussi, exposées au risque d'être touchées par la montée du racisme et de la xénophobie observée sur l'ensemble du continent.

28. Les personnes noires continuent d'être victimes de discrimination dans de nombreux domaines, comme les marchés de l'emploi ou de l'immobilier où l'analyse de la situation a montré que, du fait de leur couleur peau, elles ont souvent moins de chance d'obtenir un contrat de travail ou de location. Dans le cadre de l'actuelle décennie internationale des personnes d'ascendance africaine lancée à l'initiative des Nations Unies, certains pays, bien qu'encore insuffisamment nombreux, ont mis l'accent, dans leurs programmes nationaux de lutte contre la discrimination, sur la prévention et la lutte contre le racisme anti-noir. Dans ce domaine, l'ECRI a par exemple rappelé sa

RPG n° 11 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police.

### ***Minorités ethniques historiques***

29. La situation des minorités ethniques historiques, que l'on désigne également souvent par minorités nationales, varie grandement d'un pays à l'autre, suivant l'approche politique adoptée à leur égard, laquelle est souvent liée à d'anciennes conceptions de l'identité nationale. Par ailleurs, l'approche peut également varier au sein même d'un pays, en fonction du groupe minoritaire, de sa taille, de la localisation géographique et de la nature de ses liens, s'ils existent, avec les pays voisins.

30. Bien souvent, des obstacles structurels à une meilleure intégration des minorités ethniques historiques demeurent et des politiques d'intégration sociale sont nécessaires, notamment dans les cas où une discrimination s'exerce. L'éducation figure parmi les domaines concernés et à ce titre l'ECRI a observé dans plusieurs Etats membres qu'une meilleure formation des enseignants et des manuels scolaires mieux conçus étaient nécessaires. Il convient également de noter que dans certains pays, les minorités ethniques historiques sont encore envisagées le plus souvent sous l'angle de la sécurité, ce qui constitue en soi un obstacle supplémentaire à une meilleure intégration de ces minorités dans la société d'un pays.

### ***Homophobie et transphobie***

31. La situation en matière de discrimination des personnes gays, lesbiennes, bisexuelles et transgenres (LGBT) varie grandement d'un pays à l'autre. Alors que certains pays ont adopté une nouvelle législation en 2015 octroyant de nouveaux droits aux personnes LGBT, comme la possibilité pour les personnes de même sexe de contracter des partenariats enregistrés ou des mariages, d'autres ont refusé d'envisager une quelconque évolution de la situation juridique des personnes LGBT.

32. La haine homophobe et transphobe reste très présente sur internet. Dans plusieurs pays, les personnes LGBT et notamment les militants et les organisations qui défendent les droits des

personnes LGBT ont été la cible de violentes attaques. L'homophobie et la transphobie sont des phénomènes particulièrement marqués dans les pays où la diversité culturelle n'est pas encore devenue un concept largement reconnu et apprécié. Dans certains pays, la législation restreint l'expression publique de l'homosexualité.

33. Dans son 5e cycle de monitoring l'ECRI s'est attachée, notamment, au discours de haine et à la violence homophobes et transphobes. L'élaboration de politiques visant à lutter contre la discrimination exercée à l'égard des personnes LGBT et à promouvoir la tolérance figurait également au rang des questions spécifiques aux pays.



# Activités de l'ECRI en 2015

## 1. Approche par pays

1. Le premier volet des activités statutaires de l'ECRI est constitué par ses travaux de monitoring par pays. L'ECRI examine de près la situation dans chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et formule des suggestions et des propositions afin de remédier aux problèmes identifiés, l'objectif étant de recommander des solutions utiles et fondées à même d'aider les gouvernements à prendre des mesures concrètes et pragmatiques pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

2. Les rapports établis par l'ECRI sont d'abord transmis sous forme de projets de textes aux Etats membres concernés et font l'objet d'un dialogue confidentiel. Le contenu du rapport est revu compte tenu des observations formulées par les autorités du pays. Le rapport est ensuite adopté dans sa forme définitive et transmis au gouvernement de l'Etat membre concerné, par l'intermédiaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

3. L'approche par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, placés sur un pied d'égalité. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998. De janvier 1999 à la fin décembre 2002, l'ECRI a effectué le deuxième cycle de ses travaux par pays. De janvier 2003 à la fin décembre 2007, elle s'est consacrée au troisième cycle. Elle a débuté son quatrième cycle en 2008. Ce cycle diffère des précédents en ce sens qu'il a introduit un mécanisme de suivi intermédiaire : l'ECRI demande que soient appliquées en priorité jusqu'à trois recommandations et invite l'Etat membre concerné à lui rendre compte des mesures prises en ce sens dans les deux ans suivant la publication du rapport. En 2015, elle a publié des conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires inscrites dans ses rapports sur l'Andorre, la Croatie, le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, le Monténégro, la Suède et l'Ukraine publiés en 2012.

4. L'ECRI a débuté son cinquième cycle de monitoring par pays en 2013. Ce cycle est axé sur certains sujets appelant une analyse approfondie dans tous les Etats membres : questions législatives, discours de haine, violence raciste, homophobe et transphobe et politiques d'intégration. En outre, chaque rapport traitera d'un certain nombre de sujets propres à chaque pays. Par le biais de ces thèmes, l'ECRI abordera toutes les autres grandes questions « de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme ou d'intolérance » dans les pays concernés. Les recommandations intermédiaires qui n'auront pas été mises en œuvre ou qui ne l'auront été que partiellement au cours du quatrième cycle feront aussi l'objet d'un suivi. Enfin, dans le cadre de sa mission de suivi de l'intolérance envers les groupes vulnérables, l'ECRI pourra traiter de la discrimination à l'égard des communautés LGBT dans la partie réservée aux questions concernant spécifiquement le pays.

5. Pour avoir la vision la plus détaillée et complète possible de la situation, une visite de contact est organisée préalablement à l'élaboration de chaque rapport. Les visites sont l'occasion pour les rapporteurs de l'ECRI de rencontrer des responsables travaillant dans les différents ministères et administrations publics concernés par les questions relevant du mandat de l'ECRI. Elles leur permettent aussi de rencontrer des représentants d'ONG agissant dans le domaine ainsi que des experts indépendants et toute autre personne compétente en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance.

6. En 2015, l'ECRI a publié des rapports de son cinquième cycle de monitoring par pays sur l'Albanie, l'Autriche, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Norvège et la Pologne.

7. Tous les rapports publiés en 2015 ont été traduits dans la ou les langues nationales des pays concernés, et des mesures ont été prises afin de veiller à leur diffusion la plus large possible auprès des partenaires au niveau national.

8. Les rapports de l'ECRI ont fait l'objet d'une vaste couverture médiatique. Les réactions qu'ils suscitent montrent à quel point ils sont d'actualité et à quel point il est urgent d'assurer un suivi des recommandations.

9. En 2015, l'ECRI a effectué onze visites de contact en Arménie, en Azerbaïdjan, à Chypre, en France, en Géorgie, en Italie, en Lituanie, à Monaco, en « ex-République yougoslave de Macédoine », en Turquie et au Royaume-Uni.

10. Pour maintenir ce rythme de visites et la qualité du travail qu'elle doit fournir en vertu de son Statut, l'ECRI a besoin d'un secrétariat disposant de ressources et de compétences suffisantes.

## **2. Travaux sur des thèmes généraux**

### *Recommandations de politique générale*

11. Les recommandations de politique générale de l'ECRI, qui constituent le deuxième volet de ses activités statutaires, sont destinées aux gouvernements de l'ensemble des Etats membres et portent sur des aspects particulièrement préoccupants de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Elles proposent des lignes directrices dont les responsables de l'élaboration de stratégies, de programmes et de projets nationaux sont invités à s'inspirer.

12. En 2015, l'ECRI a adopté sa Recommandation de politique générale (RPG) n° 15 concernant la lutte contre le discours de haine et a bien avancé sur le projet d'adoption de sa RPG n° 16 concernant la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination. L'adoption finale de ce texte est prévue en mars 2016.

## **3. Relations avec la société civile**

13. La lutte contre le racisme et l'intolérance ne peut être efficace que si l'on arrive à faire passer le message dans la société tout entière. A cet égard, la sensibilisation du grand public et une stratégie de communication adaptée sont essentielles. L'ECRI attache une grande importance à ce troisième volet de ses activités statutaires.

14. L'ECRI a participé et contribué à des manifestations organisées par la société civile, dont un forum de discussion organisé par la fondation allemande « Mémoire, responsabilité et avenir » sur un projet d'actions et de recherche

interdisciplinaires intitulé « Face aux préjugés – initiative européenne sur l'antisémitisme et l'antitsiganisme dans plusieurs pays européens » à Berlin en janvier 2015 et un colloque sur le rôle des institutions de l'Etat dans la lutte contre l'antitsiganisme en Europe organisé par l'Open Society Foundation et la Fondation Schwarzkopf « Jeune Europe » en décembre 2015. L'ECRI a participé à une université d'été sur les droits de l'homme organisée par la Conférence des Eglises européennes, à Hagaberg, Suède, en mai 2015 ainsi qu'à une conférence sur la promotion de la liberté de religion ou de conviction pour tous à Halki, en Turquie en septembre 2015. S'agissant de la coopération avec les établissements universitaires, l'ECRI a participé à un colloque sur le racisme et l'intolérance organisé par l'université d'Osaka au Japon et à une conférence internationale d'experts sur les nouvelles lignes directrices élaborées conjointement par la Commission de Venise et le BIDDH sur les potentialités qu'offrent en matière de liberté de religion et de conscience l'éducation civique et le droit (institutionnel) souple en tant que vecteur de sensibilisation, à l'université de Louvain-la-Neuve, Belgique. L'ECRI a également participé à la manifestation organisée en marge du Sommet du G20, le Sommet interconfessionnel 2015 du G20 sur le thème « Religion, harmonie et développement durable », qui s'est déroulé en novembre à Istanbul en Turquie.

#### *Organisation de tables rondes nationales dans les Etats membres*

15. Un outil important pour faciliter le dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques sur les questions liées à la lutte contre le racisme et l'intolérance consiste en l'organisation par l'ECRI de tables rondes nationales à la suite de la publication de ses rapports spécifiques à chaque pays. Ces tables rondes sont destinées aux divers acteurs de la société civile ainsi qu'aux représentants des autorités et ont pour but de discuter de la meilleure façon de promouvoir la mise en œuvre des recommandations de l'ECRI.

16. Trois tables rondes ont été organisées en 2015. La première, tenue le 7 mai en Finlande, était organisée en coopération avec le Médiateur finlandais pour la non-discrimination. La deuxième a eu lieu le 1 juillet en Belgique, en

coopération avec le Centre interfédéral belge pour l'égalité des chances. Une troisième table ronde a été organisée en Roumanie le 29 septembre, en coopération avec le Conseil national de lutte contre la discrimination. Ces manifestations ont permis de faire mieux connaître les travaux de l'ECRI et donné un plus fort retentissement à ses recommandations en Belgique, en Finlande et en Roumanie.

#### *Stratégie de communication*

17. Des activités comme la publication des rapports par pays, les visites dans les pays, le séminaire avec les organes nationaux spécialisés et les tables rondes organisées en Belgique, en Finlande et en Roumanie ont retenu toute l'attention des médias.

#### **4. Coopération avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale**

18. Les organes nationaux spécialisés sont des partenaires stratégiques pour l'ECRI. Un séminaire des organes nationaux spécialisés intitulé « Le rôle des organes nationaux spécialisés dans le traitement de la sous-déclaration des cas de discrimination et de crime de haine » a été organisé les 28 et 29 mai 2015 à Strasbourg. Ce séminaire a été l'occasion d'examiner de quelle manière les organes spécialisés peuvent contribuer à surmonter les obstacles en matière de déclaration des cas de discrimination et de revenir à cet égard sur des exemples de partenariats entre les organes spécialisés, les ONG, le corps judiciaire et la police. Les représentants des médiateurs nationaux et les organes spécialisés ont participé au séminaire, conjointement avec des représentants d'organisations intergouvernementales européennes et internationales, des ONG, des réseaux et des groupes de professionnels.

19. Le président de l'ECRI a par ailleurs participé, en qualité d'intervenant, à la réunion générale annuelle du Réseau européen des organes pour la promotion de l'égalité, organisée à Bruxelles en octobre 2015.

## 5. Autres activités

20. L'ECRI a participé et contribué à de nombreuses manifestations dans le cadre de la coopération qu'elle mène avec les instances compétentes du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales (voir ci-dessous).

21. L'ECRI a en outre activement participé à des manifestations organisées par des autorités nationales, dont la conférence intitulée « Discours de haine : les routes du racisme », organisée par le ministère grec de la Justice, de la Transparence et des Droits de l'homme à Athènes en juin 2015. Elle a également pris part à une table ronde pour les juges nationaux tenue à Madrid en octobre 2015 et à une conférence internationale sur les crimes de haine et la discrimination, organisée par le procureur chargé des crimes de haine de Barcelone en décembre 2015.

22. Lors de sa 68<sup>e</sup> session plénière qui s'est tenue du 8 au 11 décembre, l'ECRI a procédé à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et deux membres du Bureau. Ces élections ont été organisées conformément aux articles 6 et 7 de son règlement. M. Christian Ahlund (membre au titre de la Suède) a été élu président pendant deux ans ; M. Jean-Paul Lehnens (membre au titre du Luxembourg) a été élu premier vice-président pour un an ; M. Mirosław Wyrzykowski (membre au titre de la Pologne) a été élu deuxième vice-président pour la même période. M<sup>me</sup> Barbara John (membre au titre de l'Allemagne) et M. Daniel Thürer (membre au titre de la Suisse) ont été élus membres du Bureau pour deux ans. Ils ont pris leurs fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Lors de sa 66<sup>ème</sup> plénière qui s'est tenue du 18 au 20 mars, l'ECRI a procédé à des élections pour le poste d'un membre du Bureau. Les élections ont été tenues conformément aux Articles 6 et 7 du Règlement intérieur de l'ECRI. M. Šarūnas Liekis (membre au titre de la Lituanie) a été élu. Son mandat a débuté 21 mars 2015. D'autre part, l'ECRI a procédé à des élections pour un poste de membre du groupe de travail sur les relations avec la société civile et les organes spécialisés. Mme Eva Smith (membre au titre du Danemark) a été élue. Son mandat a débuté le 19 mars 2015.

# Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales

## Conseil de l'Europe

1. En 2015, l'ECRI a poursuivi sa coopération avec d'autres instances de suivi du Conseil de l'Europe. Le vice-président de l'ECRI est intervenu à l'occasion de la 50e réunion du Comité d'experts (COMEX) de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) le 17 mars.

2. L'Assemblée parlementaire (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) sont représentés lors des réunions plénières de l'ECRI et contribuent à ses travaux. En octobre 2015, l'ECRI a présenté au Congrès sa Recommandation de politique générale n°16 à venir portant sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination. Elle a également participé à une audition organisée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE en avril 2015, sur la prévention et la lutte contre le néo-racisme. L'ECRI tient des échanges de vues réguliers avec le Commissaire aux droits de l'homme et son bureau.

3. L'ECRI a participé à une conférence à haut niveau sur le discours de haine en mai 2015, organisée dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres intitulée « La tolérance est plus forte que la haine ». Elle a également participé au suivi et à l'évaluation du « Mouvement contre le discours de haine » en septembre 2015.

4. En décembre 2015, l'ECRI a participé à un séminaire organisé à Bratislava par le ministère de la Justice de la République slovaque, avec la participation du Réseau européen des correspondants gouvernementaux, intitulé « Les plans d'action nationaux comme outils efficaces pour la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes LGBT ».

5. De manière générale, l'ECRI est tenue régulièrement informée des travaux des autres instances du Conseil de l'Europe traitant de questions ayant un lien avec le racisme et l'intolérance. Son secrétariat informe ces instances de ses activités.

## **Organisation des Nations Unies**

6. En septembre 2015, l'ECRI a participé à une réunion sur le rôle des chefs religieux de la région européenne dans la prévention de l'incitation qui pourrait conduire à des crimes odieux, organisée à l'initiative du Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger et du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale à Trévise, Italie.

### *Examen périodique universel*

7. En 2015, l'ECRI a contribué aux 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> examens périodiques universels par ses rapports sur les pays.

### *Conventions de l'ONU*

8. Les rapports de l'ECRI font régulièrement référence à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'ECRI encourage aussi les Etats qui ne l'ont pas encore fait à faire une déclaration, comme le prévoit l'article 14 de la Convention susmentionnée, permettant à des personnes ou à des groupes de personnes de soumettre des pétitions au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD).

### *Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)*

9. L'ECRI est régulièrement invitée à participer à diverses réunions organisées par le HCDH et à soumettre des contributions en fonction de ses travaux de monitoring et de ses travaux thématiques. Le HCDH est aussi régulièrement invité aux manifestations de l'ECRI.

10. En novembre 2015, le président de l'ECRI a participé, en qualité d'intervenant, à une manifestation à haut niveau

organisée dans le cadre de la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine à New York, intitulée « Affronter le silence : perspectives et dialogue sur le racisme structurel à l'encontre des personnes d'ascendance africaine à travers le monde ».

11. Lors de sa 68<sup>e</sup> réunion plénière tenue en décembre 2015, l'ECRI a eu un échange de vues avec Ms. Mireille Fanon Mendes-France, Présidente du Groupe d'experts des Nations Unies sur les peuples de descendance africaine, et Monsieur Momodou Malcolm Jallow, Vice-Président, Réseau européen contre le racisme.

*Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)*

12. L'ECRI collabore étroitement avec le HCR, en particulier par l'intermédiaire de la représentation de ce dernier auprès des institutions européennes à Strasbourg. Elle reçoit régulièrement des contributions du HCR pour ses visites dans le pays, les tables rondes et diverses questions juridiques.

## **Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

13. L'ECRI et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) continuent de s'inviter à participer à leurs conférences et réunions respectives. Le BIDDH/OSCE est systématiquement invité et prend part aux tables rondes nationales de l'ECRI et cette dernière contribue régulièrement aux réunions du BIDDH. En 2015, cette coopération régulière s'est notamment caractérisée par la participation de l'ECRI à une réunion consultative de l'OSCE sur le thème « Comprendre les crimes de haine antisémites et y répondre » qui s'est tenue à Vienne en avril 2015, et la participation du conseiller pour la lutte contre l'antisémitisme du service de la tolérance et de la non-discrimination du BIDDH/OSCE au séminaire organisé par l'ECRI en mai 2015 à Strasbourg avec les organes nationaux spécialisés.

14. Le BIDDH/OSCE et l'ECRI continuent d'attacher une importance particulière à la lutte contre les infractions motivées par la haine, sujet d'intérêt commun dans le contexte également du cinquième cycle de monitoring de l'ECRI axé notamment sur le discours de haine et la violence raciste. Les deux organes coopèrent et profitent de leurs expertise et initiatives respectives dans ce domaine : rapports par pays et recommandations de politique générale de l'ECRI, compilations par le BIDDH de données intitulées infractions motivées par la haine dans la région de l'OSCE – incidents et réactions : rapports annuels.

## **Union européenne**

### *Commission européenne*

15. La Direction Egalité et la Direction Droits fondamentaux et Citoyenneté de l'Union qui relèvent de la Direction générale Justice de la Commission européenne et le secrétariat de l'ECRI se tiennent mutuellement informés des développements importants dans leurs travaux et échangent des informations sur des sujets d'intérêt commun. L'ECRI a tenu un échange de vues avec Mme Salla Saastamoinen, Directrice pour l'Égalité, de la Direction générale Justice et Consommateurs de la Commission européenne le 17 juin 2015.

16. L'ECRI est intervenue en tant qu'orateur principal sur le thème du discours de haine dans un monde connecté lors du premier colloque de la Commission européenne sur les droits fondamentaux « Tolérance et respect : Prévention et lutte contre l'antisémitisme et la haine anti-islam en Europe » qui s'est déroulé à Bruxelles les 1er et 2 octobre 2015.

### *Agence des droits fondamentaux (FRA)*

17. La coopération entre l'ECRI et la FRA s'est poursuivie en 2015. Dans ses rapports, l'ECRI renvoie régulièrement aux travaux de la FRA. Par ailleurs, l'ECRI a consulté la FRA sur ses deux recommandations de politique générale à venir, portant respectivement sur la prévention et la lutte contre le discours de haine et sur la discrimination à l'égard des migrants en situation irrégulière. L'ECRI a continué de contribuer à

l'élaboration du rapport annuel de la FRA. Tout au long de l'année, l'ECRI a participé activement à plusieurs manifestations organisées par la FRA, dont le groupe de travail organisé à Riga en mars 2015 sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine et un atelier sur les stratégies de communication pour promouvoir le respect et la non-discrimination organisé à Vienne en décembre 2015.

## **Déclaration commune**

18. L'ECRI, la FRA et le BIDDH/OSCE ont publié une déclaration commune le 21 mars à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, appelant au renforcement des valeurs menacées par le discours de haine.



# Annexe I<sup>4</sup>

## Composition de l'ECRI

<b>Nom</b>	<b>Membre au titre du pays suivant</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Monsieur Christian ÅHLUND	Suède	24 mai 2020
Monsieur Jovan ANANIEV	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	5 février 2018
Monsieur Gabriel BALAYAN	Arménie	7 juillet 2020
Madame Raluca BESTELIU	Roumanie	31 décembre 2017
Monsieur Sinisa BJEKOVIC	Monténégro	9 décembre 2018
Monsieur Thomas BÜCHEL	Liechtenstein	27 mai 2019
Monsieur Patrice DAVOST	Monaco	6 décembre 2020
Monsieur Régis de GOUTTES	France	16 septembre 2019
Madame María ELOSEGUI ITXASO	Espagne	31 décembre 2017
Monsieur Vitaliano ESPOSITO	Italie	31 décembre 2017

---

<sup>4</sup> Tous les tableaux de cette annexe reflètent la situation au 31 décembre 2015.

<b>Nom</b>	<b>Membre au titre du pays suivant</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Monsieur Michael FARRELL	Irlande	23 novembre 2016
Monsieur Gilberto FELICI	Saint-Marin	11 juin 2018
Monsieur Fernando FERREIRA RAMOS	Portugal	31 décembre 2017
Madame Domenica GHIDEI BIIDU	Pays-Bas	7 octobre 2020
Madame Nadejda HRIPTIEVSCHI	Moldova	15 septembre 2018
Madame Vasilika HYSI	Albanie	31 décembre 2017
Monsieur Rovshan ISMAYILOV	Azerbaïdjan	31 décembre 2017
Monsieur Dalibor JÍLEK	République Tchèque	31 décembre 2017
Madame Barbara JOHN	Allemagne	31 décembre 2017
Monsieur Imre JUHÁSZ	Hongrie	31 décembre 2017
Monsieur Baldur KRISTJÁNSSON	Islande	31 décembre 2017
Madame Kristine KRUMA	Lettonie	12 juin 2017
Madame Mojca KUCLER DOLINAR	Slovénie	31 décembre 2017

<b>Nom</b>	<b>Membre au titre du pays suivant</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Monsieur Volodymyr KULYK	Ukraine	10 décembre 2018
Monsieur Gün KUT	Turquie	31 décembre 2017
Madame Renee LAIVIERA	Malte	17 novembre 2019
Monsieur Jean-Paul LEHNERS	Luxembourg	8 février 2016
Monsieur Šarūnas LIEKIS	Lituanie	31 décembre 2017
Madame Ülle MADISE	Estonie	31 décembre 2017
Madame Maria Daniella MAROUDA	Grèce	4 novembre 2020
Monsieur Andreas PASCHALIDES	Chypre	31 décembre 2017
Madame Vesna RAKIC-VODINELIC	Serbie	6 novembre 2017
Monsieur Predrag RAOSAVLJEVIC	Bosnie-Herzégovine	10 décembre 2018
Monsieur Jacint RIBERAYGUA CAELLES	Andorre	26 septembre 2016
Monsieur François SANT'ANGELO	Belgique	31 décembre 2017
Monsieur Gerald SCHÖPFER	Autriche	27 février 2020

<b>Nom</b>	<b>Membre au titre du pays suivant</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Madame Tena ŠIMONOVIĆ EINWALTER	Croatie	1 juillet 2019
Madame Eva SMITH ASMUSSEN	Danemark	31 décembre 2017
Monsieur Sergey SOKOLOVSKIY	Fédération de Russie	31 décembre 2017
Monsieur Aslak SYSE	Norvège	31 décembre 2017
Monsieur Daniel THÜRER	Suisse	31 décembre 2018
Madame Reetta TOIVANEN	Finlande	1 juillet 2019
Monsieur George TUGUSHI	Géorgie	31 décembre 2017
Monsieur Michal VAŠEČKA	Slovaquie	31 décembre 2017
Monsieur Blagoy VIDIN	Bulgarie	31 décembre 2017
Monsieur Michael WHINE	Royaume-Uni	17 septembre 2018
Monsieur Mirosław WYRZYKOWSKI	Pologne	2 mai 2017

## Suppléants aux membres de l'ECRI

<b>Nom</b>	<b>Suppléant au titre du pays suivant</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Madame Doris ANGST	Suisse	31 décembre 2018
Madame Cecilia CARDOGNA	Saint-Marin	11 juin 2018
Monsieur Patrick CHARLIER	Belgique	31 décembre 2017
Monsieur Stanislav DANIEL	Slovaquie	31 décembre 2017
Monsieur Saša GAJIN	Serbie	6 novembre 2017
Madame Carolina HADJIATHANASIOU-SHIAMPTANI	Chypre	31 décembre 2017
Madame Dženana HADŽIOMEROVIĆ	Bosnie-Herzégovine	10 décembre 2018
Madame Ketevan KHUTSISHVILI	Géorgie	31 décembre 2017
Madame Renée KOERING-JOULIN	France	16 septembre 2019
Monsieur Oleksiy KRESIN	Lituanie	10 décembre 2018
Monsieur Paul Aarre LAPPALAINEN	Suède	24 mai 2020
Monsieur Alexis MARQUET	Monaco	6 décembre 2020
Madame Carmen QUESADA ALCALÁ	Espagne	31 décembre 2017
Madama Anna RASTAS	Finlande	1 juillet 2019

## **Observateurs de l'ECRI**

### ***Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe***

Monsieur Boriss CILEVIČS

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'

### ***Saint-Siège***

Monsieur Jean-Pierre MACHELON

### ***Commission européenne***

Madame Pia LINDHOLM

Madame Linda Maria RAVO

### ***Mexique***

Madame Alexandra HAAS PACIUC

## **Bureau de l'ECRI**

Monsieur Christian AHLUND  
Président  
membre au titre de la Suède

Madame Barbara JOHN  
Vice-Présidente  
membre au titre de l'Allemagne

Monsieur Mirosław WYRZYKOWSKI  
Vice-Président  
membre au titre de la Pologne

Monsieur Siniša BJEKOVIC  
Membre du Bureau  
membre au titre du Monténégro

Monsieur Jean-Paul LEHNERS  
Membre du Bureau  
membre au titre du Luxembourg

Monsieur Šarūnas LIEKIS  
Membre du Bureau  
membre au titre de la Lituanie

Monsieur Daniel THÜRER  
Membre du Bureau  
membre au titre de la Suisse



# Annexe II<sup>5</sup>

## Secrétariat de l'ECRI

**Monsieur Stephanos STAVROS**, Secrétaire exécutif de l'ECRI

Tel: +33 (0) 3 88 41 30 62

**Monsieur Pierre MASSON**, Chargé de programme

Tel: + 33 (0) 3 88 41 30 08

**Monsieur Stefano VALENTI**, Responsable des relations extérieures

Tel: +33 (0) 3 90 21 43 28

**Madame Camilla TESSENYI**, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 88 41 30 29

**Monsieur Thobias BERGMANN**, Chargé de programme

Tel: + 33 (0) 3 90 21 46 19

**Monsieur Wolfram BECHTEL**, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 90 21 58 44

**Monsieur Denis ROTH-FICHET**, Juriste

Tel: +33 (0) 3 90 21 56 27

**Madame Sophie KURT TORUN**, Chargée d'études et de projets

Tel: +33 (0) 3 88 41 35 28

**Madame Paula ECK-WALTERS**, Documentaliste

Tel: +33 (0) 3 88 41 33 99

**Madame Sylvia LEHMANN**, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 29 64

**Madame Maya RASMUSSEN**, Assistant

Tel: +33 (0) 3 88 41 24 02

---

<sup>5</sup> Cette annexe reflète la situation au 31 décembre 2015.

**Adresse du Secrétariat**

Direction générale II - Démocratie

Direction de la dignité humaine et de l'égalité

Conseil de l'Europe

67075 STRASBOURG CEDEX

France

**Courriel Secrétariat** : [ecri@coe.int](mailto:ecri@coe.int)

# Annexe III

## Réunions tenues par l'ECRI en 2015

### Sessions plénières

- 18-20 mars 2015
- 16-19 juin 2015
- 8-11 décembre 2015

### Réunions du groupe de travail sur les relations avec la société civile et les organes spécialisé

- 20 février 2015
- 17 mars 2015
- 15 juin 2015
- 2 octobre 2015
- 7 décembre 2015

### Réunion du groupe de travail sur le discours de la haine

- 27 février 2015
- 17 avril 2015
- 1<sup>er</sup> juin 2015
- 16 juin 2015
- 5 octobre 2015
- 7 décembre 2015

### Séminaire avec des organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : « Le rôle des organes nationaux spécialisés dans le traitement de la sous-déclaration des cas de discrimination et de crime de haine »

- 28-29 mai 2015

### Réunions du Bureau

- 17 mars 2015
- 15 juin 2015
- 7 décembre 2015

### Réunions du groupe de travail sur les migrants irréguliers

- 21 janvier 2015
- 17 mars 2015
- 4 mai 2015
- 12 novembre 2015

### Tables-rondes nationales

- Helsinki: 7 mai 2015
- Bruxelles : 1<sup>er</sup> juillet 2015
- Bucarest: 29 septembre 2015

## Réunions des groupes de travail CBC

### *Préparation des visites de contact :*

- Andorre: 7 décembre 2015
- Arménie: 15 juin 2015
- Azerbaïdjan: 17 mars 2015
- Chypre: 22 janvier 2015
- Islande: 13 novembre 2015
- Italie: 15 juin 2015
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine »: 31 juillet 2015
- Turquie: 17 juillet 2015
- Royaume-Uni: 31 août 2015

### *Amendements :*

- Autriche: 18 mars 2015
- Azerbaïdjan: 8 décembre 2015
- Chypre: 8 décembre 2015
- République tchèque: 18 mars 2015
- Estonie: 18 mars 2015
- France: 16 juin 2015
- Géorgie: 16 juin 2015
- Italie: 8 décembre 2015
- Lituanie: 9 décembre 2015
- Monaco: 17 juin 2015
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine »: 8 décembre 2015

### *Suivi intermédiaire :*

- Finlande: 11 décembre 2015
- Irlande: 17 juin 2015
- Liechtenstein: 16 juin 2015
- Malte: 10 décembre 2015
- République de Moldova: 10 décembre 2015
- Pays-Bas: 10 décembre 2015
- Portugal: 9 décembre 2015
- Fédération de Russie: 11 décembre 2015
- Saint-Marin: 10 décembre 2015

### **Visites de contact**

- Arménie: 7-11 septembre 2015
- Azerbaïdjan: 1-5 juin 2015
- Chypre: 20-24 avril 2015
- France: 23-27 mars 2015
- Géorgie: 23-27 mars 2015
- Italie: 13-18 septembre 2015
- Lituanie: 23-27 février 2015
- Monaco: 25-27 mars 2015
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine »: 21-25 septembre 2015
- Turquie: 2-6 novembre 2015
- Royaume-Uni: 2-6 novembre 2015

# Annexe IV

## Liste des publications<sup>6</sup>

- Recommandation de politique générale n° 1 de l'ECRI: La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (Strasbourg, 4 octobre 1996)
- Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI: Les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, 13 juin 1997)
- Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 4 de l'ECRI : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI: La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans (Strasbourg, 27 avril 2000)
- Recommandation de politique générale n° 6 de l'ECRI: La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet (Strasbourg, 15 décembre 2000)
- Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI : la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale (Strasbourg, 13 décembre 2002)
- Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI : La lutte contre l'antisémitisme (Strasbourg, 9 septembre 2004)

---

<sup>6</sup>. Les publications qui sont périmées ne figurent plus sur cette liste.

---

- Recommandation de politique générale n°10 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire (Strasbourg, 21 mars 2007)
- Recommandation de politique générale n°11 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police (Strasbourg, 4 octobre 2007)
- Recommandation de politique générale n°12 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport (Strasbourg, 19 mars 2009)
- Recommandation de politique générale n°13 de l'ECRI : La lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms (Strasbourg, 19 septembre 2011)
- Recommandation de politique générale n°14 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail (Strasbourg, 25 septembre 2011)
- Approche pays par pays de l'ECRI:
  - Premier cycle :
    - Volume I (Strasbourg, septembre 1997)
    - Volume II (Strasbourg, mars 1998)
    - Volume III (Strasbourg, 15 juin 1998)
    - Volume IV (Strasbourg, 26 janvier 1999)
    - Volume V (Strasbourg, 13 mars 1999)
    - Volume VI (Strasbourg, 24 mai 1999)
    - Volume VII (Strasbourg, 9 novembre 1999)
  - Deuxième cycle :
    - Albanie (Strasbourg, 3 avril 2001)
    - Andorre (Strasbourg, 15 avril 2003)
    - Arménie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
    - Autriche (Strasbourg, 3 avril 2001)
    - Azerbaïdjan (Strasbourg, 15 avril 2003)
    - Belgique (Strasbourg, 21 mars 2000)
    - Bulgarie (Strasbourg, 21 mars 2000)
    - Croatie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
    - Chypre (Strasbourg, 3 avril 2001)
    - République Tchèque (Strasbourg, 21 mars 2000)
    - Danemark (Strasbourg, 3 mars 2001)
    - Estonie (Strasbourg, 23 avril 2002)

- Finlande (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- France (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Géorgie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Allemagne (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Grèce (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Hongrie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Islande (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Irlande (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Italie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Lettonie (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Liechtenstein (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Lituanie (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Luxembourg (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Malte (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Moldova (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Pays-Bas (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Norvège (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Pologne (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Portugal (Strasbourg, 4 novembre 2002)
- Roumanie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Saint-Marin (Strasbourg, 4 novembre 2003)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Slovénie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Espagne (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Suède (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Suisse (Strasbourg, 21 mars 2000)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine »  
(Strasbourg, 3 avril 2001)
- Turquie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Ukraine (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Compilation des rapports du deuxième cycle  
(Strasbourg, février 2004)

→ Troisième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Andorre (Strasbourg, 12 février 2008)
- Arménie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Autriche (Strasbourg, 15 février 2005)

- Azerbaïdjan (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Belgique (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 15 février 2005)
- Bulgarie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Croatie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Chypre (Strasbourg, 16 mai 2006)
- République Tchèque (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Danemark (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Estonie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Finlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- France (Strasbourg, 15 février 2005)
- Géorgie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Allemagne (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Grèce (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Hongrie (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Islande (Strasbourg, 13 février 2007)
- Irlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Italie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Lettonie (Strasbourg, 12 février 2008)
- Liechtenstein (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Lituanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Luxembourg (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Malte (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Moldova (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Monaco (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Pays-Bas (Strasbourg, 12 février 2008)
- Norvège (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Pologne (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Portugal (Strasbourg, 13 février 2007)
- Roumanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Saint-Marin (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Serbie (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Slovénie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Espagne (Strasbourg, 21 février 2006)
- Suède (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Suisse (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- « l'ex-République yougoslave de Macédoine »  
(Strasbourg, 15 février 2005)

- Turquie (Strasbourg, 15 février 2005)
- Ukraine (Strasbourg, 12 février 2008)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 14 juin 2005)

→ Quatrième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Andorre (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Arménie (Strasbourg, 9 février 2011)
- Autriche (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 31 mai 2011)
- Belgique (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 8 février 2011)
- Bulgarie (Strasbourg, 24 février 2009)
- Croatie (Strasbourg, 25 septembre 2012)
- Chypre (Strasbourg, 31 mai 2011)
- République tchèque (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Danemark (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Estonie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Finlande (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- France (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Géorgie (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Allemagne (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Grèce (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Hongrie (Strasbourg, 24 février 2009)
- Islande (Strasbourg, 21 février 2012)
- Irlande (Strasbourg, 19 février 2013)
- Italie (Strasbourg, 21 février 2012)
- Lettonie (Strasbourg, 21 février 2012)
- Liechtenstein (Strasbourg, 19 février 2013)
- Lituanie (Strasbourg, 13 septembre 2011)
- Luxembourg (Strasbourg, 21 février 2012)
- Malta (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Moldova (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Monaco (Strasbourg, 8 février 2011)
- Monténégro (Strasbourg, 21 février 2012)
- Pays-Bas (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Norvège (Strasbourg, 24 février 2009)
- Pologne (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Portugal (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Roumanie (Strasbourg, 3 juin 2014)

- Fédération de Russie (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Saint-Marin (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Serbie (Strasbourg, 31 mai 2011)
- Slovaquie (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Slovénie (Strasbourg, 16 septembre 2014)
- Espagne (Strasbourg, 8 février 2011)
- Suède (Strasbourg, 25 septembre 2012)
- Suisse (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- « l'ex-République yougoslave de Macédoine »  
(Strasbourg, 15 juin 2010)
- Turquie (Strasbourg, 8 février 2011)
- Ukraine (Strasbourg, 21 février 2012)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 2 mars 2010)

→ Recommandations de suivi du quatrième cycle:

- Albanie (Strasbourg, 19 février 2013)
- Andorre (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Arménie (Strasbourg, 25 février 2014)
- Autriche (Strasbourg, 19 février 2013)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Belgique (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 25 février 2014)
- Bulgarie (Strasbourg, 21 février 2012)
- Croatie (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Chypre (Strasbourg, 3 juin 2014)
- République tchèque (Strasbourg, 22 May 2012)
- Danemark (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Estonie (Strasbourg, 19 février 2013)
- France (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Géorgie (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Allemagne (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Grèce (Strasbourg, 25 septembre 2012)
- Hongrie (Strasbourg, 21 février 2012)
- Islande (Strasbourg, 24 février 2015)
- Italie (Strasbourg, 24 février 2015)
- Lettonie (Strasbourg, 24 février 2015)
- Lituanie (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Luxembourg (Strasbourg, 24 février 2015)
- Monaco (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Monténégro (Strasbourg, 24 février 2015)

- Norvège (Strasbourg, 21 février 2012)
- Pologne (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Serbie (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Slovaquie (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Espagne (Strasbourg, 25 février 2014)
- Suède (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Suisse (Strasbourg, 22 mai 2012)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine »  
(Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Turquie (Strasbourg, 25 février 2014)
- Ukraine (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 19 février 2013)

→ Cinquième cycle:

- Albanie (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Autriche (13 octobre 2015)
- Belgique (Strasbourg, 25 février 2014)
- Bulgarie (Strasbourg, 16 septembre 2014)
- République tchèque (13 octobre 2015)
- Estonie (13 octobre 2015)
- Allemagne (Strasbourg, 25 février 2014)
- Grèce (24 février 2015)
- Hongrie (9 juin 2015)
- Norvège (24 février 2015)
- Pologne (9 juin 2015)
- Slovaquie (Strasbourg, 16 septembre 2014)
- Suisse (Strasbourg, 16 septembre 2014)

- Actes du Séminaire « Lutter contre le racisme tout en respectant la liberté d'expression » - 16-17 novembre 2006  
(Strasbourg, juillet 2007)
- Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe, par Patrick Simon, Institut National d'Etudes Démographiques (Strasbourg, novembre 2007)
- « Coopérer pour plus d'efficacité : Collectivités locales et organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et l'intolérance », étude de l'ECRI par Niall Crowley (Strasbourg, mai 2015)